

A détacher et à retourner à la Chambre d'agriculture du calvados

avant le mardi 15 septembre 2020.

Nom :

Adresse (où vous recevrez notre courrier) :

Tél. (indispensable): Port. (recommandé):

Date de livraison secteur de Granville Terre et Mer : le samedi 28 novembre 2020

Essences	Quantités par multiple de 5 (soit, 5, 10, 15...)			
Aulne glutineux (RN-50-80)		<input type="checkbox"/> ⁽¹⁾ Je demande l'aide de 1 € par plant, réservée aux plantations réalisées sur le territoire de Granville Terre et Mer. Celle-ci est à déduire du coût du plant, dans la limite de 100 plants aidés, soit 100 euros d'aide au maximum. (règlement des plants à la commande).		
Châtaignier (RN-50-80)				
Chêne pédonculé (RN-50-80)				
Erable sycomore (RN-50-80)				
Troène sauvage (RN-50-80)				
Hêtre (RN-50-80)				
Merisier (RN-50-80)				
Charme (RN-50-80)				
Noisetier (RN-50-80)				
Erable champêtre (RN-50-80)				
Prunier myrobolan (RN-50-80)			Prix unitaire TTC	Montant à régler
Tilleul des bois (RN-50-80)				
Total plants (20 au minimum)			X 1.30 € /plant	
Fournitures				
Dalles de paillages		X 1.00 € /unité	+	
Gaines de protection lapins ⁽²⁾		X 0.40 € /unité	+	
Gaines de protection chevreuils ⁽²⁾		X 1.00 € /unité	+	
⁽²⁾ tuteurs non fournis	Je déduis l'aide de 1€ par plant aidé⁽¹⁾:		-	
		Total TTC à régler⁽³⁾		

⁽³⁾ Règlement « du total TTC à régler » à joindre impérativement à la commande par chèque émis à l'ordre de la **Fédération des Associations de Boisement de la Manche (FABM)** (encaissement à partir du 1^{er} octobre).

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'organisation et accompagne ma commande du règlement « total à régler TTC » correspondant.

Commune de plantation :

Fait à

le

Signature :



Association de Boisement du Pays de la Baie

Granville Terre & Mer
Communauté de Communes
Aide à la plantation de 4 000 arbres pour rénover le bocage

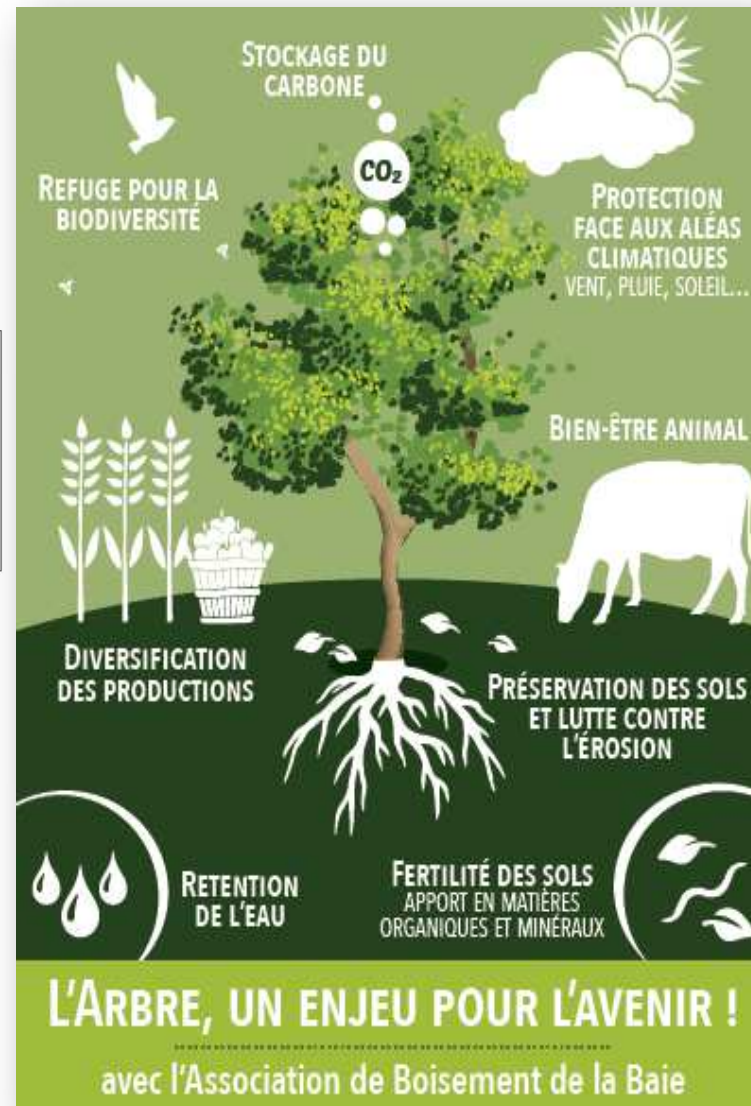


Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural»

Bon de Commande d'arbres et d'arbustes

Plantations 2020-2021

Maintien des paysages bocagers



Comment participer ?

Cette opération consiste en la fourniture de :

- **Jeunes plants d'arbres** et d'arbustes aux origines adaptées pour le département de la Manche (plants en racines nues, de 2 - 3 ans, d'une hauteur d'environ 50 à 80 cm),
- **Dalles de paillages biodégradables** (50 cm x 50 cm),
- **Protections (filets) gibier** contre les chevreuils, lièvres et les lapins. (Tuteurs non compris : prévoir 2 tuteurs par filet pour le maintien. Hauteur = 1,50 m chevreuil et 0,80 m lapins)

Commandes possibles par **multiples de 5** et **à partir de 20 plants** pour tout type de plantations et sans limite maximale :

- Création ou rénovation de haies bocagères,
- Création de bosquets,
- Haie taillée de Hêtres ou Charmilles,
- Aligement d'arbres.

Vous pouvez aussi compléter, détacher et renvoyer le formulaire d'inscription ci-joint accompagné **obligatoirement du chèque de règlement** correspondant à la commande (faute de règlement à la commande, celle-ci ne sera pas prise en compte).



Pour encourager la plantation de haies bocagères sur son territoire, Granville Terre et Mer apportera une aide de 1€ par plant (dans la limite de 100 plants aidés par bénéficiaire et des 4 000 premiers arbres commandés).

Pôle technique Communautaire. Tél : 02 14 24 20 55

LA LIVRAISON DES PLANTS EST PREVUE SAMEDI 28 novembre 2020

Un courrier d'information vous sera adressé 2 semaines avant la remise des plants afin de vous préciser les modalités de la distribution.

Adresse du point de livraison :
Pôle technique Communautaire
191 rue de la Parfonterie
ZA du Mesnil
50400 GRANVILLE

Les commandes seront livrées en sacs individuels. Les arbres devront être plantés dans la semaine suivant la livraison. Au-delà, pour conserver leur fraîcheur, ils devront être mis en jauge. Les techniciens bocage se tiendront à votre disposition le jour de la livraison pour vous conseiller.

Pour faciliter votre choix...

Essence	Catégorie		Distance de plantation mètre	Hauteur adulte mètre	Ecologie et adaptation
	arbuste	haut-jet			
Aulne glutineux	X	X	3	15 à 20	Sols hydromorphes** (prés humides, bord de cours d'eau), remplace avantageusement le Peuplier dans les terrains frais et très humides.
Châtaignier	X	X	3 à 6	15 à 25	Sols assez riches, sans hydromorphies, sans calcaire. Tolère les embruns.
Chêne pédonculé		X	4 à 8	15 à 25	Large amplitude écologique mais préfère les sols bien alimentés en eau. C'est le Chêne de nos haies champêtres.
Erable sycomore	X	X	3 à 6	15 à 20	Sols bien aérés et frais mais sans excès d'eau. Tolère les embruns. Tendance à montrer un caractère envahissant, à éviter dans les espaces naturels sensibles. Toxique pour le Cheval.
Troène sauvage	X		1	2 à 3	Sols basiques à légèrement acides. Plante mellifère pour haie libre ou taillée en mélange, naturellement présente dans le bocage. Feuillage semi-persistant.
Hêtre		X	0,5* à 6	1 à 30	Large amplitude écologique mais craint l'hydromorphie, possibilité de le conduire en haie taillée monospécifique.
Merisier		X	3 à 6	15 à 20	Sols profonds riches et à bonne rétention en eau mais craint l'hydromorphie.
Tilleul des bois	X	X	3 à 6	20 à 30	Espèce rustique même sur sols difficiles (sols frais à secs) sans hydromorphie.
Charme	X		0,5* à 1	1 à 10	Sols secs à frais, idéal pour réaliser une haie taillée de charmille, bon effet brise-vent, excellent bois de chauffage. Feuillage marcescent.
Noisetier	X		1	2 à 4	Espèce à large amplitude écologique mais craint l'hydromorphie.
Erable champêtre	X		1	8 à 12	Arbuste haut, tolère les sols secs, craint l'hydromorphie. Utilisé en taillis ou en haie taillée.
Prunier myrobolan	X		1	3 à 5	Espèce à large amplitude écologique, tolère les embruns, produit des Prunes comestibles de la taille des Mirabelles.

NB : compte tenu d'une maladie actuellement émergente sur le Frêne (Chalara fraxinea), le Frêne n'est pas proposé en commande.

*distance préconisée entre les plants pour réaliser une haie taillée de type charmille ou hêtre.

** Hydromorphie : sol où se produit un engorgement d'eau, temporaire ou permanent.

Plantations à réaliser dans le cadre de la réglementation en vigueur (distances de plantation vis-à-vis des fonds voisins, articles 670 et 671 du code civil).

Pour tous renseignements, conseils techniques, choisis des essences :

vous pouvez contacter :

Eddy CLERAN - Nathalie POTTIER

Tél. 02 31.70.26.03

E-mail : nathalie.pottier@normandie.chambagri.fr

Cette année, les commandes seront centralisées à l'adresse suivante :

Commande à retourner sous enveloppe suffisamment affranchie à la :

CHAMBRE D'AGRICULTURE - Equipe BOISEMENT

6 avenue de Dubna - 14209 HEROUVILLE ST CLAIR CEDEX

AVANT LE MARDI 15 SEPTEMBRE 2020